

Communiqué de presse

Évasion massive de la prison de Bukavu, Est RD Congo :

Une menace de plus pour les victimes des évadés

Goma, RD Congo (Est), le 6 juin 2014 – Avocats Sans Frontières (ASF) s’inquiète des conséquences de l’évasion massive de 288 prisonniers de la prison centrale de Bukavu au Sud-Kivu. Ce type d’évasions des prisons congolaises est une menace pour la sécurité des victimes de crimes et des témoins qui ont conduit à la condamnation de certains fuyards. ASF plaide pour une meilleure gestion des prisons afin d’éviter la surpopulation et les risques d’évasion.

ASF s’inquiète des conséquences de ces évasions sur les victimes qui ont accepté de s’exposer pour mettre leurs « bourreaux » derrière les verrous. C’est notamment le cas pour 62 victimes qui, avec courage et dignité, avaient été auditionnées au cours du procès de Emmanuel Kyat Hend Dittmann, alias Pharaon. Ce dernier avait été condamné en 2012 à 20 ans de réclusion notamment pour commandement d’un mouvement insurrectionnel et crimes contre l’Humanité par emprisonnement. Pharaon et 3 de ses complices font partie des prisonniers qui ont pu s’évader de la prison centrale de Bukavu dans la nuit du 4 au 5 juin dernier.

Il en est de même de deux éléments F.D.L.R. dont le tristement célèbre Kazungu, condamné à la servitude pénale à perpétuité pour avoir commis de nombreuses atrocités entre 2005 et 2007 dans le territoire de Kalehe (Province du Sud-Kivu) dont des crimes contre l’Humanité par viol (en ce compris esclavage sexuel), meurtre, torture et emprisonnement arbitraire. Plus de 400 victimes avaient alors accepté de prendre part au procès.

« Non seulement les victimes n’obtiennent jamais réparation pour le préjudice subi et les conséquences matérielles et sociales sur leur vie, mais même leur sécurité après le procès n’est pas garantie. C’est inacceptable », s’insurge Hélène TRACHEZ, Chef de Mission d’ASF en RD Congo.

ASF s’inquiète également pour les organisations de la société civile et les avocats qui collectent les témoignages et soutiennent les victimes lors des procès. Par ailleurs, l’évasion de criminels augmente l’insécurité sur les populations et l’instabilité de la région.

Ces évasions massives trouvent bien souvent leur origine dans les conditions de détention désastreuses en RD Congo. Le manque de personnel formé et rémunéré pour la surveillance des établissements pénitentiaires est criant et les taux d’occupation des prisons sont bien au-delà du raisonnable. Ainsi, la prison de Bukavu, d’une capacité de 500 personnes, comptait le jour de l’évasion 1.523 détenus.

« La surpopulation carcérale exerce une forte pression sur le personnel pénitentiaire et augmente les risques d’évasion. Or, la grande majorité des détenus sont en détention préventive. Il faut lutter contre les détentions préventives illégales, afin de désengorger les prisons », plaide la Chef de mission d’ASF.

Dans le cadre du Programme d'Appui au Renforcement de la Justice à l'Est (PARJE – Uhaki Safi), ASF soutient les avocats des barreaux dans la régularisation de personnes en détention préventive illégale.

« Par exemple, grâce au Bureau de Consultations Gratuites du Barreau de Bukavu, sur les 216 prévenus ayant bénéficié d'une assistance judiciaire, 55 personnes en détention illégale, dont 16 femmes et 11 mineurs, ont été libérées les 10 derniers mois. Nous devons poursuivre ce travail et « vider » les prisons des personnes qui n'ont pas de raison de s'y trouver, notamment celles qui sont en attente de jugements pour des délits mineurs et dont la mise en liberté n'est pas un danger pour l'ordre public », estime H. Trachez.

ASF appelle les autorités congolaises à mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité des victimes et des témoins aux procès qui acceptent de se mettre en danger dans l'intérêt public. ASF lance également un appel pour une meilleure politique pénitentiaire, à mettre en œuvre avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux. « Cette politique est fondamentale car elle garantit l'exécution des décisions de justice. En ce sens, elle contribue à la sécurité du personnel pénitentiaire, des parties au procès et des populations. Elle est un maillon essentiel de la lutte contre l'impunité », conclut la Chef de mission ASF.

Contacts:

Contact RDC (Goma): Hélène TRACHEZ, Chef de Mission - Avocats Sans Frontières
rdc-cm@asf.be - [+243 817 420 559](tel:+243817420559)

Contact Siège (Bruxelles): Gilles Van Moortel, Chargé de Communication - Avocats Sans Frontières
gvanmoortel@asf.be - [+32-2-223.37.06](tel:+3222233706) - Gsm : [+32-478-44.82.19](tel:+32478448219)